

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 19 JANVIER 2024

### **N° 2024-19 PRESENTATION SPECTACLE « BRUITS BLANCS » AVEC LA COMPAGNIE ANIAAN – PETITS DETOURS 2024**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10, indiquant que la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Considérant l'organisation chaque année d'un festival de spectacle vivant intitulé « Les Petits Détours »,

Considérant la compagnie Aniaan proposant une représentation de son spectacle « Bruits blancs » vendredi 22 mars 2024,

#### LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de signer retenir la proposition de la compagnie Aniaan. Le coût total de cette représentation s'élève à 3 082.40 € T.T.C.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 19 Janvier 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET